



Championnat de France de pêche en float-tube – présentation d'une épreuve régionale

Nom de l'épreuve : Lac de Lissac sur Couze

Zone de compétition : Nouvelle Aquitaine

Date : 9 septembre 2018

Nombre maximum de compétiteurs : 30

Personne responsable de la date :

Charlie Touche

Tél : 06 79 70 11 81 / 06 33 89 61 26

Mail : c.touche@peche19.fr

Club (ou entité) organisateur : Fédération de pêche de la Corrèze

Lieu de Rendez-vous des compétiteurs :

Base loisirs nautiques de la ville de Brive

La Prairie

19600 Lissac sur Couze

Nom de l'arbitre officiel prévu : Charlie Touche

Renseignements sur l'épreuve

Prix d'inscription : 25 €

Date limite des inscriptions : 31/08/2018

Ordre de paiement : Fédération de pêche de la Corrèze

Adresse d'envoi de la fiche d'inscription :

Fédération de pêche de la Corrèze

33 bis Place Abbé Tournet

19000 TULLE

Le préfishing est autorisé jusqu'au vendredi 31 août 2018. Attention à la réglementation pêche et navigation du lac qui sont différentes du jour de l'épreuve.

Programme :

→ 7h30 accueil des compétiteurs

→ 8h30 briefing obligatoire

→ 9h début de la manche

→ 15h fin de la manche, remise des fiches compétiteurs

→ 15h45 exposition obligatoire des résultats pendant 15 minutes

→ 16h15 remise des prix

Parcours de l'épreuve

L'accueil et le briefing des compétiteurs se feront à la base loisirs nautiques. Le départ de tous les compétiteurs est à prévu à 9h00 précise sur le ponton situé devant la base. L'arrivée s'effectuera au

FFPS/ Carnassier

même endroit que l'arrivée à 15h00 précise. Les fiches devront être rendues dans les 5 minutes suivant l'arrivée.

Espèces et tailles de capture :

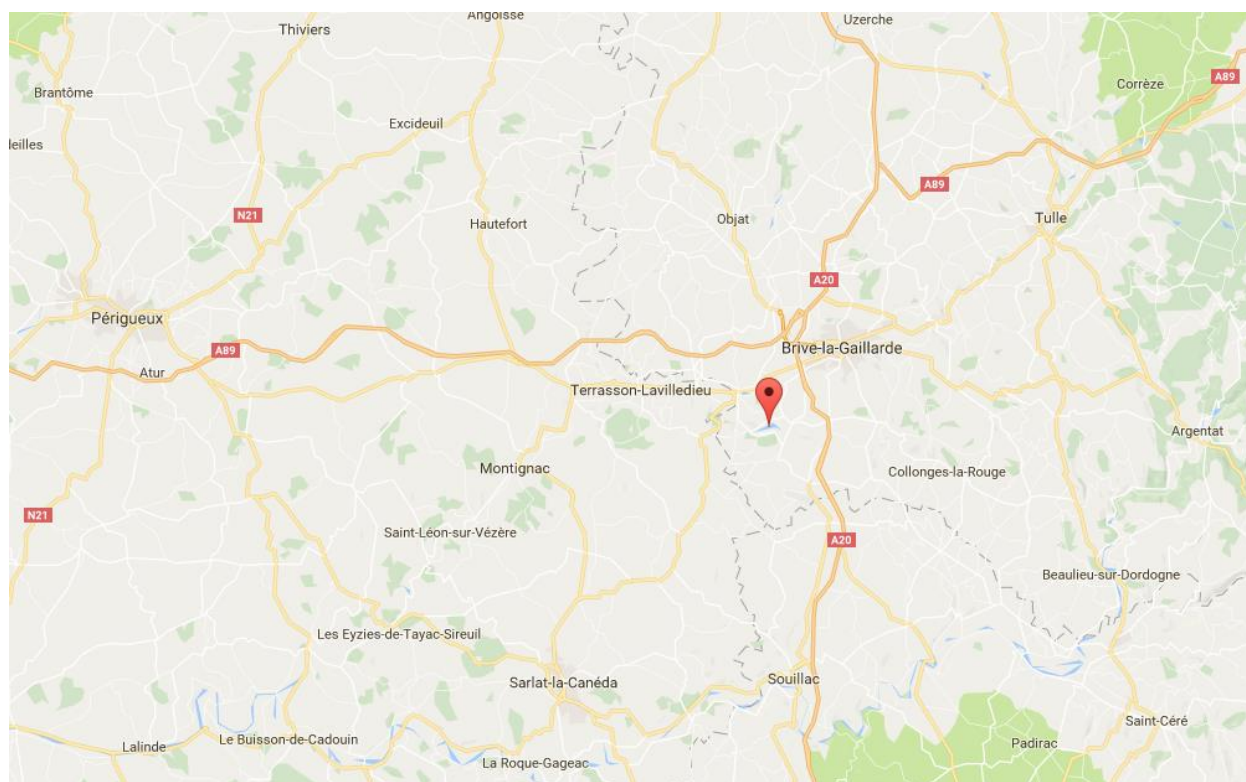
Espèces comptabilisées	Tailles de capture	Particularités	Sanction si non-respect des tailles
Perche	250 mm	Aucune	Aucune
Chevesne	300 mm	Aucune	Aucune
Black bass	400 mm		Carton jaune
Sandre	500 mm		Carton jaune
Brochet	600 mm		Carton jaune
Silure	800 mm	Coef 0,5 quota max 3 poissons	Aucune

Les particularités du parcours :

Le lac du Causse est le plus productif des plans d'eau corréziens. Toutes les espèces de carnassiers y sont représentées et cohabitent en grand nombre. La pêche n'est habituellement autorisée que sur une bande de rive de 30 mètres. Exceptionnellement pour l'épreuve du championnat de France la pêche sera autorisée sur l'ensemble du plan d'eau (excepté sur les plages pour une question de sécurité et dans la réserve).

Situation géographique :

Le lac du Causse est situé en Corrèze sur les communes de Lissac sur Couze et de Chasteaux à 10 km de Brive la Gaillarde, 45 km de Tulle, 70 km de Périgueux et à 100 km de Limoges, Cahors et Aurillac.



FFPS/ Carnassiers

Vue aérienne du site :

